
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le NEUF NOVEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures trente minutes
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 03 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 20

- Pour : 20
- Contre : /
- Abstention : /

Présents : 16

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Castex Margaux, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Page Olivier

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. Voirin Pierre, Baud Marie, Muffat Quentin, Baud Pachon Valérie, Marchand Thierry, Pillot Serge

Pouvoirs : 04

Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Marullaz Aube
Monsieur Muffat Quentin	à	Monsieur Dupieux Gilbert
Monsieur Marchand Thierry	à	Monsieur Coquillard Michel
Monsieur Pillot Serge	à	Madame Tournier Michelle

- Madame Margaux Castex a été désignée secrétaire -

D_2023_11_14

Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

En application de la loi sur l'Architecture du 03 janvier 1977, le conseil départemental de la Haute-Savoie a mis en place le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et De l'Environnement (CAUE) afin, notamment, d'épauler les collectivités dans tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement mais aussi en proposant des formations aux élus et agents de la collectivité.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour mieux répondre aux enjeux actuels de l'évolution du département de la Haute-Savoie, le CAUE va élargir son offre de service avec des pôles complémentaires :

- conseil et accompagnement, en matière de droit des sols, d'équipements et d'espaces publics,
- aménagement et innovation compte tenu de l'évolution des espaces habités et de la croissance continue du département,
- pédagogie et culture étant donné l'émergence d'une culture partagée dans le département.

Il est proposé au Conseil municipal l'adhésion de la commune à cet organisme à compter du 1^{er} janvier 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE :

- l'adhésion de la commune de Morzine au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
- le paiement du montant de l'adhésion annuelle, fixé en fonction de la population légale de la commune, qui s'élève à 344 €, pour 2024,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 14 novembre 2023.

La secrétaire de séance,
Margaux Castex.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
